

PROGRAMME ÉQUINOXE POUR LES ARTISTES AUTOCHTONES

Le Programme Équinoxe soutient les artistes, les commissaires, les collectifs et les groupes autochtones dans la création artistique, le développement professionnel et le renforcement des capacités.

IL EXISTE TROIS TYPES DE SUBVENTIONS ÉQUINOXE :

- **Recherche et le développement**

Participez à des ateliers, à des mentorats et à des résidences

- **Création de nouvelles œuvres**

Créez de nouvelles œuvres, de formes d'art traditionnelles ou contemporaines

- **Connexions**

Créez des activités qui renforcent la communauté artistique autochtone

LE MONTANT MAXIMAL DE LA SUBVENTION EST DE 10 000 \$

QUI PEUT DÉPOSER UNE DEMANDE ?

Les artistes, commissaires, collectifs et groupes autochtones peuvent déposer.

Des personnes candidates doivent résider au Nouveau-Brunswick et avoir une affiliation avec une Première Nation sur l'Île de la tortue. Les gouvernements des Premières Nations ne sont pas admissibles.

QUAND DÉPOSER UNE DEMANDE ?

2 échéances annuelles :

Le 15 septembre et le 15 mars

COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE ?

Vous pouvez déposer une demande en ligne à **artsnb.ca**

DES QUESTIONS ?

Chargé du rayonnement autochtone :
emilio@artsnb.ca (506) 444-4444